

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2012 A 20 H 00

Présents : MMS PICCOT Bernard, DEGENEVE Alain, FAVRAT Marie, BOUVIER Lionel, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, TURILLON Jean-Pierre, FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absent excusé : M. ROUPIOZ Jean

Pouvoir : M. ROUPIOZ Jean à Mme FAVRAT Marie,

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2011
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR
- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR E-MAIL

PRESENTATION FOUILLES CHATEAU LA MOTTE

Madame Maud CHEVALIER, chargé de mission au Service archéologique de la Direction des Affaires Culturelles du Conseil Général de la Haute-Savoie, présente au Conseil Municipal le document sur les études archéologiques effectuées sur le site de la Motte. Les fouilles ont effectivement permis de révéler l'existence de vestiges anciens souterrains. Cette opération a pour but l'engagement de travaux pour préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

SOUSSION D'UNE PARCELLE AU REGIME FORESTIER

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le Régime Forestier sur la parcelle cadastrée B 1468 située au lieu-dit le Cocoua. Cette opération est souhaitée dans le but d'agrandir le périmètre de la forêt communale soumise au régime forestier et de répondre à l'engagement pris lors de l'acquisition de ladite parcelle. (Contrat départemental pour un espace naturel sensible signé le 27 octobre 2010 avec le Conseil Général).

PROPOSITION ETAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'EXERCICE 2012

Suite à la proposition de l'Office National des Forêts relative à l'état d'assiette des coupes 2012, le Conseil Municipal retient : la délivrance de la parcelle G pour un volume de 100 m3 de feuillus estimé à 1 000 € et la prévente de la parcelle S pour un volume de 100 m3 de bois façonnés évalué à 4 000 €.

APPROBATION AVENANT CONVENTION AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale. Cet avenant a pour finalité de modifier certains articles concernant la gestion et le fonctionnement de l'Agence postale et de fixer le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle, à savoir 1070 €.

PARTICIPATION COMMUNALE 2012 AU BUDGET DU SIDISST – MODE DE RECOUVREMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le recouvrement de cette participation par le biais de l'impôt conformément à l'article 2331-3 du CGCT et charge le SIDISST d'assurer sa mise en recouvrement.

SUBVENTION ECOLE LULLIN POUR SORTIE SCOLAIRE

Suite à la demande écrite de Monsieur Jean-Michel CALEDE, enseignant et de Monsieur Gilles FOURNIER, Directeur de l'Ecole Primaire de Lullin sollicitant une aide financière exceptionnelle pour la réalisation d'une sortie scolaire pour la classe de CM1/CM2, 3 parents et l'enseignant à LYON pendant 2 jours les 21 & 22 juin 2012 ; le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité le montant de la subvention exceptionnelle demandée soit 1 000 €.

ADHESION EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER)

Le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur l'adhésion éventuelle à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie. L'EPF intervient en soutien opérationnel et/ou financier aux collectivités locales adhérentes, pour les aider à mettre en application leurs stratégies d'aménagement du territoire. Son rôle consiste notamment à réaliser des réserves foncières pour le compte de ses membres et à apporter assistance et conseil en ingénierie foncière.

CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE VAILLY

Monsieur le Maire présente la convention de financement quinquennal entre l'école de musique et la commune de Lullin. Le Conseil Municipal (par 13 voix contre et 1 abstention) ne retient pas le système de convention mais décide de verser une subvention. L'attribution de celle-ci fera l'objet d'un examen par la commission des finances dans le cadre des subventions annuelles versées aux associations.

OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne suite à avis favorable de la CAP en date du 1^{er} décembre 2011. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, avec effet au 1er mars 2012 et décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir de cette même date.

ACQUISITION PARCELLE A 1675 LULLIN APPARTENANT À M. DEGENEVE JEAN-CLAUDE

Suite à l'aménagement du parking centre bourg, Monsieur le Maire précise que les travaux de goudronnages ont été réalisés sur la propriété de Monsieur DEGENEVE Jean-Claude et qu'il convient de régulariser la situation. A cet effet, le Conseil Municipal décide l'achat de terrain cadastré A 1675 d'une contenance de 26 m² à au prix de 80 € le m² soit la somme totale de 2 080 € TTC.

ACQUISITION PARCELLE A 1700 LULLIN APPARTENANT A SUCCESSION DUPRAZ ALBERT

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée A 1700 située au Chef-Lieu d'une contenance de 10 m² appartenant à la Succession Albert DUPRAZ. Suite à l'accord des bénéficiaires de la succession, le Conseil Municipal confirme l'acquisition de cette parcelle cédée à titre gracieux ou à l'euro symbolique.

APPROBATION CONVENTION COMMUNE/AMBULANCEROTH

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec l'entreprise d'ambulances « AMBULANCEROTH S.A.S. » à LULLIN pour les opérations de transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes du Col du Feu et le cabinet médical de Lullin ou Bellevaux. Cette convention est signée pour la saison d'hiver 2011/2012 pour un montant de 148 €.

VIREMENT CREDITS BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité les modifications budgétaires présentées soit :

Budget principal

Section fonctionnement

Recettes et dépenses équilibrées et arrêtées à la somme de 7 475 €

(Modification entre les chapitres 011 et 012)

AFFAIRES DIVERSES

Entretien de la Motte – Parcelles communales :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Jean Roupioz concernant le déboisement et débroussaillage de la Motte, opération qui lui a été confiée verbalement par la commission urbanisme. Monsieur ROUPIOZ souhaite obtenir l'autorisation de poursuivre le travail commencé, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour la poursuite de cette action et précise que si d'autres administrés bénévoles sont volontaires pour participer à cette opération, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en Mairie, le but de l'opération étant de redonner à La Motte son aspect des années 1950, à l'époque où elle n'était pas envahie par la végétation.

Mur du Château : Suite à une réunion tenue à Annecy avec la conservatrice du service culturel du Conseil Général et Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Vice-Président du Conseil Général, Vice-Président de la commission culturelle, Monsieur le Maire précise que :

- le projet de restauration du mur du Château et de façade NORD du presbytère sera revu lors de la commission d'attribution des subventions au budget complémentaire du Conseil Général fin avril.
- les dépenses éligibles à la subvention du Conseil Général ont été clairement définies.

SDAEP : la réunion finale avec remise du rapport préconisant les travaux à réaliser ainsi que l'échéancier pour le renouvellement des travaux aura lieu le lundi 20 février 2012, ce qui permettra de fixer le prix de l'eau pour les années à venir, en fonction des investissements à réaliser.

Le Maire,
Bernard PICCOT